



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 15 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS :** MM AYRAL - COLOMBIER - VERNHES - MME KAZIMIERCZAK - VALERO - MMES AUSSAGUES (Suppléante) - BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - LAROCHE - MAZARS E. - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - VANDENDRIESSCHE.

Mme AJCHENBAUM a donné pouvoir à Mme FRASSIN.

**N° 2024/112**

**Objet : Administration : Autorisation du lancement du marché de travaux du projet de création d'un pôle de santé intercommunal sur la commune de Lautrec**

Vu la délibération n°2023/131 du 12 décembre 2023 relative à l'acquisition à l'euro symbolique de parcelles à la Commune de Lautrec en vue de la réalisation du projet « pôle de santé »,

Vu la délibération n°2024/01 du 6 février 2024 relative au plan de financement du projet de création d'un Pôle de santé intercommunal sur la commune de Lautrec,

Vu la délibération n°2024/111 du 15 octobre 2024 portant modification du plan de financement du projet,

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée d'autoriser le lancement du marché de travaux du projet de création d'un pôle de santé intercommunal sur la commune de Lautrec pour un montant prévisionnel de 1.327.407,43 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- autorise le lancement du marché de travaux du projet de création d'un pôle de santé intercommunal sur la commune de Lautrec pour un montant prévisionnel de travaux estimé à 1.327.407,43 € HT,
- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,  
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,  
Laurent RICARD